AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-76190561

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 74 (18ème envoi 1976) - 15 juillet 1976.-

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes, poires et coings :

Le premier vol est terminé mais les papillons de deuxième vol, apparus dès les tout premiers jours du mois, manifestent une très forte activité sexuelle (nombreux oeufs déposés) depuis une semaine environ.

En conséquence, il est vivement recommandé d'appliquer dès réception un traitement général dans tous les vergers de pommiers, poiriers et cognassiers.

- Mineuse marbrée (Lithocolletis blancardella) :

La chenille de ce petit papillon déforme les feuilles en pinçant leur limbe au niveau des mines qu'elle fore entre les deux épidermes.

Actuellement, on peut observer la présence de nombreuses attaques de ce type dans plusieurs vergers de pommiers, poiriers et cognassiers en différents secteurs de la région (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne en particulier).

Le troisième vol de l'année des papillons est commencé depuis une quinzaine de jours et on trouve en ce moment l'insecte sous toutes ses formes : adultes, chrysalides, oeufs et chenilles de tous âges avec cependant une dominance nette, selon les plantations,

- soit de chrysalides et chenilles terminant leur évolution,
- soit de papillons et chrysalides.

Pour l'ensemble des cas, lorsqu'on envisage de réduire l'importance des populations de cet insecte qui développe au moins quatre générations dans le toulousain, appliquer un traitement à base de méthomyl (Lannate) vers la fin de la semaine du 19 au 25 juillet ou au début de la semaine suivante. Nous rappelons que le méthomyl est en autorisation provisoire de vente contre le carpocapse à la dose de 62,5 g de m.a./hl.

Un deuxième traitement pourrait être mis en place 15 jours environ plus tard. Il apparait nécessaire de réaliser un bon mouillage de l'ensemble du feuillage.

N O Y E R

- Carpocapse :

Des attaques légères à ce jour, sur noix, se sont déjà produites un peu partout dans les vergers et sur les arbres isolés. Avec l'arrivée du deuxième vol de l'insecte qui se montre très actif actuellement, les dégâts risquent de prendre une certaine importance.

Un nouveau traitement insecticide, à mettre en place dès les prochains jours, est donc conseillé. Utiliser de préférence un produit à base de phosalone (Azofène, Dynalone, Zolone) ou de méthidathion (Ultracide) dont les actions secondaires sont les moins néfastes sur les équilibres biologiques.

A l'occasion de ce traitement, un produit cuprique à raison de 150 g de cuivre métal à l'hectolitre d'eau pourrait être ajouté à la bouillie afin de prévenir de nouvelles attaques éventuelles de bactériose ou d'anthracnose.

.../...

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- Tordeuse orientale du pêcher :

Les papillons circulent toujours en assez grand nombre et des oeufs sont déposés en ce moment régulièrement chaque jour.

a) Protection des pousses (pépinières et jeunes vergers en formation) : Renouveler la protection dès réception de ce bulletin, en utilisant l'un des produits cités dans le bulletin n° 71 de juin 1976.

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 30 juillet : Traiter entre le 20 et le 22 juillet compris en utilisant un produit à base de mévinphos à 50 g m.a./hl ou de dichlorvos à 125 g m.a./hl. Bien respecter la législation relative aux limites d'emploi des produits avant récolte.

2.- Variétés à récolter après le 6 août : Appliquer un traitement les 21 ou 22 juillet avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos et le dichlorvos.

Nous rappelons qu'il est nécessaire de bien mouiller tous les fruits qui doivent être entièrement enrobés de bouillie insecticide.

/ V I G N E /

- Tordeuses de la grappe :

Eudémis - Cochylis : Dans les secteurs tardifs : côteaux du Tarn, Ouest de l'Armagnac dans le Gers, Aveyron, par exemple, les pénétrations des jeunes chenilles dans les grains de raisin sont très visibles depuis quelques jours.

Lorsqu'aucun traitement n'a été réalisé à la suite de notre dernier bulletin et que l'on remarque des attaques sensibles, il est encore possible d'intervenir curativement, sans attendre, en employant un produit à base de parathion auquel on adjoindra un acaricide si l'on craint le développement des araignées jaunes ou rouges.

Dans les secteurs précoces, les premières chenilles sont déjà bien développées.

- Mildiou :

Il est inutile de traiter actuellement. Les quelques taches existant dans les vignobles depuis le mois de mai et début juin n'ont pas été détruites par les hautes températures mais elles sont inactives. Ce n'est qu'après une période d'humidité permanente prolongée (plusieurs jours consécutifs) qu'elles pourront émettre à nouveau des germes.

- Oïdium :

Se reporter à notre précédent bulletin. En général, la maladie est peu active sauf par places.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.